



Garde enfants France/Portugal

Par **Manuel93**, le **25/02/2019** à **03:14**

Bonjour,rnrnJe suis père de 2 enfants en bas âge, en pleine séparation, la mère de mes enfants est repartie vivre dans "notre"pays, le Portugal, emmenant nos enfants avec elle (j'habite en France et mes enfants sont nés en France). J'envoie tous les mois entre 300 et 400 € en guise de pension alimentaire. J'ai par habitude de les appeler tous les jours en visio mais depuis 10 jours mon ex-compagne a décidé que je ne parlerai plus à mes enfants.rnrnJe viens d'apprendre quelle fréquentait un homme connu par les services de police avec un lourd casier judiciaire toujours "en activité " (dealer). Je suis très inquiet et sans nouvelles. Je suis perdu dans mes actions. Dois-je avoir recours à un avocat français ou portugais ? Dois-je effectuer mes démarches en France ou au Portugal ? Pensez-vous que je puisse avoir la garde exclusive ?rnrnMerci par avance.

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **07:56**

Bonjour,rnrnFaites une procédure directement auprès des juridictions portugaises, avec un avocat local portugais.

Par **morobar**, le **25/02/2019** à **08:11**

Bonjour,rnIl me paraît opportun de retenir un avocat à double facette.rnUne recherche avec un moteur et l'item "avocat franco portugais" donne des résultats.rnEn effet il vaut mieux un défenseur inscrit dans les 2 pays qui mènera donc les actions sur les 2 territoires.